

FSU 83

ISSN 1282-6553

N°56

Fédération Syndicale Unitaire VAR

LES MILLE ET UNE NUITS.



Il en est d'un certain président de la République comme de Shéhérazade : pour échapper à une mort politique, il faut parfois savoir raconter de belles histoires. On nous parle alors de restaurer l'image de la France à l'étranger, d'un remaniement qui va donner une nouvelle impulsion à la politique intérieure et extérieure de notre pays ... M. Sarkozy nous lit un nouveau chapitre tous les soirs et comme dans le conte persan, il s'agit de raconter chaque nuit une histoire dont la suite est reportée au lendemain pour gagner du temps. Les conteurs se multiplient à l'UMP

entre consigne de vote ou non contre le FN et on en oublie l'essentiel : les raisons de la montée de l'extrémisme politique, conséquence directe du mal être et de la crise qui ne se résorbera ni par les coupes budgétaires, ni en divisant pour mieux régner.

Et puis il y a les histoires sordides qui jouent sur la peur. Les gesticulations du fantôme conteur ont jeté à la vindicte populaire les fonctionnaires et magistrats qui, faute de moyens, n'ont pu prendre en charge la situation du principal suspect de l'affaire de Pornic. De façon dramatique, les français-es découvrent que les restrictions budgétaires ne permettent plus de masquer l'indigence et le délabrement des services judiciaires et pénitentiaires. Le 29 mars, l'intersyndicale dont fait partie la FSU a défilé à Paris pour un plan d'urgence pour la justice. Il y a aussi les histoires pour flatter mère-grand et père-grand qui ne s'en laissent pourtant pas conter ! En effet loin de rappeler la nécessité d'une prise en charge de la perte d'autonomie (dite " dépendance ") par la société, de son financement et de la qualité de son organisation, M. Sarkozy écarte a priori la plupart des hypothèses de financements solidaires pour avancer essentiellement la piste de l'assurance privée ...

Enfin, il y a les mensonges, la parole cinglante qui ne s'habille même pas du tissu fictif : le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux continue et les dégâts vont être considérables. Cela se traduit par la fermeture de classes, de postes et un nombre d'élèves qui va augmentant par structure. L'autre mensonge fut de se déclarer grand maître du pouvoir d'achat. Aujourd'hui, dans la fonction publique personne n'en voit les effets ! Les infirmier-es continuent à être mobilisé-es, les personnels sociaux et éducatifs demandent la reconnaissance du cadre A et sont dans l'action en intersyndicale. Le 19 mars, à Paris et dans les régions, la FSU s'est mobilisée avec ses 25 partenaires pour que l'école ait un avenir.

Heureusement, il y a aussi de belles histoires, celles qui semblaient des contes il y a encore quelques mois. L'année 2011 s'est ouverte avec la révolution " du jasmin " en Tunisie. Aujourd'hui, ce sont l'Egypte, la Lybie, le Yémen ... qui cherchent la voie de la démocratie et de la liberté et cela ne se fait pas sans difficulté. La FSU est solidaire avec ces peuples. Pour N. Sarkozy ces événements permettent aussi certainement de faire oublier un temps que lui-même est à l'origine d'injustices sociales insupportables et qu'au plan international il a soutenu des dictatures. Pour les démocrates que nous sommes, c'est le signe qu'une résistance est possible, qu'aucun pouvoir liberticide n'est à l'abri d'un soulèvement de sa population.



En ces temps difficiles, nos pensées vont vers le peuple japonais.
Le CDFD du Var.

Nous aussi nous voulons écrire l'Histoire et ne pas nous laisser berner par les petites histoires clamées par un homme devenu impuissant politiquement.

Maryvonne Guignonnet, secrétaire générale de la FSU du Var.

janvier / février / mars 2011

Trimestriel N° 56

Directrice de la publication
Maryvonne GUIGNONNET
N° de commission paritaire :
0912 S 05032
Alpes Azur Imprimerie, Nice
Prix au numéro 0,76 €

SOMMAIRE.

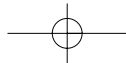
P1 : Edito.

P2 : Logement social ; Contre le racisme ; Postes d'administratifs ; Accord social avec la région ; Pôle emploi.

P3 : Protocole sur la précarité ; Infirmier-es de l'EN ; Action des personnels socio-éducatifs.

P4 : Suppressions de postes à l'EN ; Actions des retraité-es.

Bulletin FSU N°56, mars 2011.



Des logements sociaux !

Le 15 mars à l'appel du CNL, de la LDH, du Secours populaire, d'ATTAC, de la CGT, de l'UNEF et de la FSU, un rassemblement a été organisé pour l'arrêt des expulsions et pour la construction de logements sociaux. Considérant que les maires portent une lourde responsabilité au sein de TPM dans la pénurie de logements et en particulier sociaux, le rassemblement s'est fait devant les portes de TPM. Rappelons que TPM ce sont 12 communes autour de Toulon. Alors que le nombre de logements sociaux doit atteindre 20 % du logement total, on est loin du compte dans l'aire toulonnaise. 12 026 logements manquent. Seule la commune de La Garde a atteint son objectif de 20 %. Il s'agit aussi de trouver des réponses d'urgence autres que les expulsions pour des populations déjà en grande précarité sociale.

Contre le Racisme.

Comme chaque année, la FSU 83 participe à la mise en place des semaines d'éducation contre le racisme, au sein du Carrefour Laïque du Var. Du matériel est à disposition des enseignants qui souhaiteraient prolonger cette initiative à un autre moment de l'année. L'intégralité du programme sur <http://sd83.fsu.fr/spip.php?article300>

Administratifs

Ce ne sont pas 14 postes administratifs comme annoncé par le ministère mais 15 postes qui sont supprimés dans l'académie de Nice. Cette nouvelle suppression correspond à notre "contribution" au titre du SIRHEN (rénovation des systèmes d'information et de gestion des moyens et des personnels).

Accord social au conseil régional.

Après plusieurs mois de négociations et l'accord de la section FSU des personnels du conseil régional, le contrat social de mandature 2011-2014 vient d'être adopté par l'assemblée régionale. A contre-pied de la politique gouvernementale, la Région vient de proposer à ses agents des conditions sociales allant dans le sens du développement du service public de qualité. La FSU s'est battue pour que ces réelles avancées sociales voient le jour, et plus particulièrement concernant la déprécarisation des contractuels, CAE/CUI, en poste dans les lycées et le régime indemnitaire des plus bas salaires. Dans ce contrat social, figure aussi :

- une réflexion pour promouvoir une meilleure qualité au travail, prévenir les risques professionnels et lutter contre les discriminations à l'embauche et au travail

- la création de 100 emplois d'agents des lycées, à raison de 25 par an, jusqu'à la rentrée 2014 qui s'ajoutent aux 300 postes créés depuis 2006

- la création d'une équipe de «remplaçants», avec une déprécarisation totale des agents sur des postes B et C dans les services

- l'internalisation de prestations

(jardinage et courrier) qui devra se poursuivre par l'analyse des marchés de prestations afin de rechercher ceux correspondant à des tâches qui pourraient avantageusement être assurées directement par l'institution

- la résorption des emplois précaires dans les lycées et le recrutement en priorité sur les postes de titulaires des agents déjà employés comme contractuels ou contrats aidés (CAE/CUI)

- un groupe de travail avec les partenaires sociaux afin de définir un plan de résorption totale de la précarité

- l'amélioration des régimes indemnitaires et l'extension de la prime de fonction informatique

- une réflexion sur l'équité des traitements des différentes filières.

Les élu-es UNATOS au Conseil Régional.



Qui peut le plus peut le moins.

Nous allons vivre à Pôle Emploi pendant ce premier semestre la mise en place de l'E.I.D. Qu'est-ce donc que cette bête là ? L'Entretien Inscription Diagnostic est un "tsunami" qui va profondément bouleverser nos métiers et risque d'être à l'origine de graves R.P.S. (Risques Psycho Sociaux, nouveau terme pour désigner la souffrance des salariés au travail).

Un peu d'histoire. Avant la fusion ASSEDIC/ANPE, chaque institution avait un métier et une fonction bien distinctes : la première inscrivait le demandeur d'emploi et calculait ses droits à l'allocation chômage, lui notifiaila durée et le montant de ses droits et procédait au versement mensuel ; la deuxième (ANPE) l'aidait à élaborer son projet professionnel, l'accompagnait dans sa recherche d'emploi ou dans ses étapes d'orientation et de formation si nécessaire.

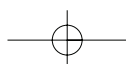
Aujourd'hui tout cela c'est du passé ! Le demandeur aura un seul et unique interlocuteur qui assumera les fonctions de conseiller et de payeur. Ajoutons à cela que la formation aux techniques des agents de l'indemnisation se résume à quatre jours ! Auparavant, du temps de l'ASSEDIC, plusieurs semaines étaient nécessaires pour acquérir la même formation : on n'arrête pas le progrès ... Le demandeur aura un entretien calibré qui ne

peut dépasser une durée de 50 minutes. Quid des chômeurs maîtrisant mal notre langue et les nouveaux outils de communication ? Quid des situations complexes de plus en plus fréquentes dans nos files d'attente (de plus en plus longues d'ailleurs) comme les intérimaires, les saisonniers et les travailleurs à temps partiel ? Tout le monde doit s'adapter : les agents de Pôle Emploi comme les usagers.

Le contexte de marasme économique et de difficultés sociales grandissantes a bien entendu son importance et il pèse sur la situation de l'emploi. Pour autant, en région P.A.C.A., on annonce la suppression de 150 postes pour l'année 2011.

Réponse du berger à la bergère : un mouvement de grève inter régionale PACA et Languedoc-Roussillon est annoncé le 31 mars à l'appel de tous les syndicats de Pôle Emploi. Ce jour là nous serons tous à Marseille pour faire à notre ministre Xavier Bertrand, présent dans la cité phocéenne, une formidable "bronca" (terme espagnol utilisé en Languedoc qui signifie grosse engueulade). Et comme dirait notre ami Célestin d'Espigoul : "Fai dou ben à Bertran te lou rendo en cagant" que les provençalistes me pardonnent s'il y a quelques fautes.

Raphael Serrano S.N.U. F.S.U.
Pôle -Emploi



Protocole sur les non titulaires.

La FSU et les autres organisations ont jusqu'au 31 mars pour décider de signer ou non ce qui constituera la trame du projet de loi sur les non titulaires de la FP. La loi sera déposée au printemps et votée probablement à l'automne 2011.

Ce sujet a été porté par la FSU et ses syndicats. En mars 2008, un colloque national qui a réuni 150 personnes a été organisé ; des groupes de travail ont été réunis au ministère en 2009, nous avons écrit 9 fiches adressées à Woerth faisant état de la précarité et de nos revendications ; enfin, le 9 décembre 2010 et le 20 janvier 2011, avec la CGT et Solidaires, nous avons organisé des rassemblements.

Que dit le protocole ?

La FSU, la CFDT, la CFJC, la CGT, Solidaires et l'UNSA ont fait pression ensemble. Le protocole précise désormais que des concours ou examens professionnel seront ouverts aux non titulaires pendant 4 ans (le ministère voulait 3 ans), la pression a permis d'élargir les modalités aux agents totalisant au moment de l'inscription 4 ans de service au cours des 6 ans dont deux acquises avant la signature du protocole. Les exigences formulées dans l'unité ont conduit au retrait de la référence au " contrat projet ", à l'abrogation du contrat d'activité au ministère de la culture, au retrait de l'éta-

blissement du recours au contrat pour les fonctions dites spécifiques en catégorie B et C.

Les limites.

Dans un contexte de réduction de postes dans la FP, il est certain que la belle affiche ministérielle de fin de la précarité perd de sa lisibilité. La FSU continue à revendiquer un nombre de postes conséquents. Aujourd'hui il y a 346 000 agents précaires dans la fonction publique d'état, 375 000 dans la territoriale, 152 000 dans l'hospitalière. Lorsque Tron annonce le chiffre de 50 000 titularisations et 100 000 CDI, on est loin du compte ! Enfin, la FSU a regretté que ni les emplois aidés, ni les assistantes maternelles, ni les assistants d'éducation n'aient été pris en compte dans le champ de la négociation. Elle a rappelé son attachement au statut de la FP et donc son opposition au CDI.

Position de la FSU.

Insistant à nouveau sur la nécessité d'une augmentation des postes, la FSU, précisant sa revendication d'une FP sous statut, a décidé de ne pas signer le protocole. Bien évidemment notre combat ne s'arrête pas là, ce protocole n'est pas une fin mais simplement une étape.

Maryvonne Guignonnet

Infirmièr-es de l'EN : l'injustice !

Depuis quelques années, le recrutement des infirmier-es est problématique : notre profession mal rémunérée et classée en catégorie B (alors que le recrutement se fait à un niveau licence) n'attire plus et le vivier au concours se tarit dangereusement. Le SNICS-FSU a saisi N. Sarkozy et c'est auprès du SNICS qu'il a pris l'engagement écrit en 2010 du passage à la catégorie A pour les infirmier-es. Le combat débuté par nos manifestations unitaires du 23 mars et du 9 décembre 2010 est donc en partie gagné mais en partie seulement.

La loi qui acte l'intégration de notre formation dans le système LMD (licence / maîtrise / doctorat) devait aboutir à la création du nouveau corps en A pour toute la profession. Or seule la fonction publique hospitalière a sorti son décret d'application. Lors des manifestations du 23 mars 2010, l'intersyndicale SNICS-FSU, SNIES-UNSA, SNALC avait rappelé son exigence d'une égalité de traitement entre tout-es les infirmier-es. Elle avait en outre, insisté pour que les décrets soient appliqués à une date simultanée pour les trois fonctions publiques. C'était la garantie du maintien de la mobilité en leur sein. Cela ne s'est pas fait : première injustice.

Les infirmier-es ont donc continué le combat le 9 décembre. La situation est désormais tendue car

depuis la parution des décrets statutaires du 29 septembre 2010 à l'Hospitalière, tout-es les infirmier-es détaché-es de cette Fonction Publique (principal vivier de recrutement) sont dans une position " hors statut " (il n'y a pas de commission paritaire compétente). De plus attendre encore pour le passage en catégorie A risque de bloquer le recrutement d'infirmier-es à l'Education nationale pour la prochaine rentrée scolaire.

Nous avons été partiellement entendu car un courrier du ministre de l'EN diffusé en janvier précise que le décret sortira au 1er semestre 2011. Nos collègues détaché-es et les lauréats du concours seront donc en A. Mais le Ministère ne prévoit pas l'accès en A d'emblée pour l'ensemble des collègues exerçant déjà : voilà pour la seconde injustice.

Le mardi 29 mars, le SNICS-FSU organise un congrès extraordinaire à Paris : la profession attend désormais du Ministre un calendrier rapide et des modalités d'intégration de la catégorie A pour tou-tes les infirmier-es du système éducatif. Le combat continue !

Mireille Audoynaud



Première victoire

La mobilisation de plusieurs milliers de personnels sociaux et éducatifs a permis le report des textes au CSFPT !

Le SNUAS FP FSU se félicite de l'importante mobilisation le 16 mars 2011, pour exiger le retrait, au CSFPT, des projets de décrets, maintenant ces personnels dans la catégorie B. Le gouvernement impose : - un cadre d'emploi sur trois grades, avec deux niveaux de recrutement (Bac et Bac+2) - un allongement de carrière de 22 à 33 ans ! - un espace indiciaire masquant une baisse du traitement et des salaires (perte cumulée allant jusqu'à 35000 euros !) - un déroulement de carrière bloqué par des ratios et des quotas liés au mérite.

Loin des revendications exprimées par les Assistants Sociaux, Éducateurs Spécialisés, Éducateurs de Jeunes Enfants, Conseillères en Économie Sociale et Familiale, le simple report d'examen des textes au 13 avril au CSFPT, ne peut satisfaire la légitime exigence de la catégorie A.

Pour imposer au Gouvernement et à la Délégation Générale des Collectivités Locales leurs revendications (reconnaissance des qualifications des personnels éducatifs et sociaux, revalorisation salariale en catégorie A), le SNUAS FP FSU, comme l'intersyndicale, qu'il a contribué à construire, appelle à amplifier la mobilisation de tous les travailleurs sociaux, le 7 avril prochain.

Carte scolaire 2011.

La rentrée de septembre prochain se prépare sur fond de casse de l'Education Nationale.

Les choix politiques de ce gouvernement dessinent une école où les inégalités seront renforcées et où la concurrence sera la règle. Il aura supprimé 50 000 postes dans le service public d'éducation en cinq années, dégradant systématiquement les conditions d'accueil, de formation et de qualification des élèves et détériorant les conditions de travail des personnels. A la rentrée 2011, 16 000 postes supplémentaires seront supprimés, malgré l'augmentation des effectifs d'élèves.

Dans le Var, le second degré voit la suppression de 53 postes et la création de 25 postes. Le solde est donc de moins 28 postes alors que selon les prévisions de l'IA nos collègues vont compter 142 élèves de plus ! Suite aux interventions de la FSU lors du CTPD de mars, 9 postes supplémentaires pourraient être créés ce qui atténuerait le nombre de fermetures.

Il faut noter que 67 enseignants exercent cette année sur deux établissements de communes différentes : il y a donc 67 postes illégaux ! (pour le moment un seul collègue a été devant le tribunal administratif : il a gagné et obtenu des dommages et intérêts). Il convient d'ajouter à cela les suppressions de postes de CPE : notre académie n'a pas de poste en plus malgré les constructions d'établissements et l'existant est donc redéployé, ne permettant pas de travailler dans des conditions satisfaisantes.

Par ailleurs, il est prévu dans les lycées généraux varois 63 suppressions, 43 créations pour un solde de moins 20 postes.

Pour les lycées professionnels, il est prévu 118 suppressions et 27 créations pour un solde de moins 91 postes.

Près de 140 postes seront donc supprimés dans le Var à la rentrée prochaine dans le second degré.

Dans les écoles maternelles et élémentaires, la situation est tout autant préoccupante. Le Var est sommé par le ministère de "rendre" 62 emplois (enseignants et intervenants Langue vivante). Par ailleurs, des ouvertures de classes sont nécessaires dans le centre et le haut Var ce qui se traduira par des redéploiements et des fermetures de postes à rajouter aux 62 déjà citées. Dans ces conditions, impossible d'alléger les effectifs des classes, d'accueillir les enfants de 2 ans dont la famille en fait la demande, d'accorder du temps de décharge pour la direction d'école, d'assurer le remplacement des enseignants absents, d'assurer une formation initiale et continue de qualité, etc.

La FSU soutient les actions locales concernant la carte scolaire et a appelée parents et enseignants à se rassembler à l'occasion du CTPD, CTPA et du CDEN. Les pressions exercées à l'encontre de certains personnels par la hiérarchie sont intolérables.

La destruction organisée du service public d'Éducation a été dénoncée le 22 janvier, le 10 février puis le 19 mars par les personnels et les usagers de l'Education Nationale. D'autres actions sont nécessaires et trouveront leur efficacité dans l'engagement du plus grand nombre.

Emmanuel Trigo.



la SFR FSU 83 toujours dans l'action ! Le 24 février sur la place de Liberté à Toulon les retraité-e-s FSU du Var ont manifesté avec ceux de la FGR-FP, de l'UNSA et de la CGT (nous étions environ 300) puis le 17 mars avec ceux de la seule CGT (150 manifestant-es étaient là) pour obtenir une revalorisation décente de leur pension au 1er avril ainsi que la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale. Chaque fois la couverture médiatique a été satisfaisante. Il nous faut poursuivre l'action ! La SFR FSU invite les syndiqué-es retraité-es à se retrouver en AG **Jeudi 5 mai à 14 h 30 à la Bourse du travail de Toulon.**

Bulletin FSU N°56, mars 2011.

À qui s'adresser ?

FSU VAR



Enseignement
Éducation
Recherche
Culture
Formation
Insertion

FSU - Bourse du Travail

13, Avenue Amiral Collet 83000 TOULON
Tél : 04.94.93.04.40 - Fax : 04.94.93.04.74
Email : fsu83@fsu.fr, site : http://sd83.fsu.fr

Instituteurs, Profs des Ecoles, Pegc **SNUipp**
Emmanuel TRIGO
Immeuble le Rond point - Avenue P et M Curie
83160 LA VALETTE
Tél. 04.94.20.87.33 Fax 04.94.20.87.34

Enseignement secondaire **SNES**
Maryvonne GUIGONNET
208 rue Emile Olivier
83000 TOULON
Tél./ Fax : 04.94.92.36.77

Education Physique **SNEP**
Amar GUENDOZ / Gérard PERMINGEAT /
Fabienne RAIMBAULT / Brigitte REBOUT
Tél : 04 93 86 19 52
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Lycées professionnels **SNUEP**
Andrée RUGGIERO Secrétaire Académique
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON
Tél : 06.79.44.06.81

Technique agricole public **SNETAP**
Patrick PRENANT Tél : 04.94.01.35.55
Lycée Agricole 83408 HYERES CEDEX

Protection Judiciaire Jeunesse **SNPES - PJJ**
Karine MOLINIER
Unité éducative de Milieu ouvert
38 rue M. Pagnol, 83500 La Seyne Sur Mer
Tél : 04 94 15 39 79 ou 06 09 89 20 66

Assistantes sociales **SNUAS FP**
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Administration scolaire, universitaire, bibliothèques
SNASUB
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Agents, Techniciens de labo, Ouvriers et Services
UNATOS
Valérie DALMASSO tel 06 11 18 62 29
Ludivine JAVOUREY tel 06 11 78 68 09
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Infirmières conseillères de santé **SNICS**
FSU VAR, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Enseignement supérieur, **SNESUP**
Stéphane Mounier, mounier@univ-tln.fr

SNU POLE EMPLOI
Raphaël SERRANO
La Calomondin, ch de la Villette, 83400 Hyères
Tel 04 94 01 38 63 raphael.serrano@pole-emploi.fr

Equipement (DDE) **SUP'Equip**
Georges BLANC 06.28.34.05.62
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Environnement **SNE**
Eric SERANTONI tel : 06 83 99 14 84
Parc National de Port Cros
Castel Ste Claire 83400 HYERES

Personnels de l'administration Pénitentiaire **SNEPAP**
Gautier SCHONT Nathalie TROCELLO SPIP
146 av Maréchal Foch, 83000 Toulon, 04 94 92 52 12



FSU PACA
Bourse du travail,
23 bd Charles Nedelec,
13331 Marseille cédex 3